

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1443

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention au Groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2022 - Convention à signer entre la Métropole de Lyon et le GRAIE - Année 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1443**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention au Groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2022 - Convention à signer entre la Métropole de Lyon et le GRAIE - Année 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2018-2727 du 12 novembre 2018, la Métropole a approuvé la convention-cadre 2019-2022 fixant les conditions de partenariat entre la Métropole, l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) et le GRAIE. L'accompagnement de la recherche dans le domaine de l'eau par la Métropole passe, notamment, par l'accompagnement de ces 2 structures complémentaires.

Le GRAIE est une association organisant le partage et l'évolution de la connaissance dans le domaine de l'eau. Ce travail s'effectue par la création de groupes de travail et la participation de l'association à des projets de recherche pour permettre la conversion des travaux scientifiques en matière première pour les services opérationnels. La Métropole subventionne de longue date cette association.

L'OTHU réalise des suivis de sites, assure le bon fonctionnement des installations de suivi et la bancarisation des données associées.

Les données, ainsi accumulées, sont une source précieuse pour le monde de la recherche et la Métropole. Elles permettent le montage de projets de recherche sur la base de longues chroniques de données, souvent manquantes dans ce domaine.

Les travaux menés grâce à ces données sont retraités par le GRAIE pour être convertis en outils concrets pour les opérationnels. C'est donc la matière première permettant *in fine* l'adaptation des pratiques de la collectivité. À titre d'exemple, ce partenariat est l'un des éléments ayant permis à la Métropole de s'approprier la thématique de la ville perméable.

II - Détail du travail avec le GRAIE

Le GRAIE est une association créée en 1985, qui a pour objet de mettre en relation les acteurs de la gestion de l'eau et de l'urbain, de développer et valoriser la recherche et de diffuser l'information dans ce domaine.

Sa création fut consécutive à la politique développée à l'époque par le service technique de l'urbanisme (STU) du ministère de l'Équipement, portant sur la constitution de groupes d'actions régionaux (GAR), lieux d'échanges des différents acteurs publics ou privés des techniques urbaines. La Métropole en est l'un des membres fondateurs avec, notamment, l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), la Compagnie générale des eaux (aujourd'hui Véolia).

Le GRAIE rassemble des collectivités locales, des établissements publics, des grandes écoles, des laboratoires de recherche, des représentants de l'État, des sociétés de service, des entreprises et des associations.

III - Objectifs

Initialement, la gestion des eaux pluviales constituait l'un des principaux thèmes d'intervention. Aujourd'hui, le GRAIE a étendu ses missions au domaine plus global de la gestion de l'eau dans la ville.

Le GRAIE s'est imposé au cours des années comme le support reconnu du pôle de compétences lyonnais dans le domaine de l'eau :

- il participe à la dynamique de réseaux de compétences sur l'agglomération, notamment dans les domaines de l'eau et de l'environnement,
- il favorise le développement et le rayonnement d'un pôle d'excellence lyonnais dans le domaine de la gestion de l'eau sur les plans scientifiques, techniques et économiques,
- il joue un rôle d'interface essentiel entre scientifiques et opérationnels, notamment dans le déploiement des nouvelles dynamiques structurantes de la recherche dans le domaine de l'eau,
- il fait évoluer la perception de la gestion de l'eau par les décideurs et les pratiques des acteurs de l'eau et de la ville par l'échange d'expériences et la valorisation des résultats de recherche et des technologies innovantes.

Les modes d'action du GRAIE, qui visent à mobiliser décideurs, praticiens et chercheurs, sont diversifiés :

- animation de dispositifs de recherche régionaux structurants dans le domaine de l'eau et des programmes de recherche associés : OTHU, zone atelier bassin du Rhône (ZABR), observatoire des sédiments du Rhône (OSR), observatoire homme-milieu Vallée du Rhône (OHMVR), site pilote Bellecombe (SIPIBEL),
- animation de réseaux techniques thématiques régionaux avec rédaction de documents techniques, scientifiques ou de sensibilisation,
- organisation de journées d'échanges, de conférences ou séminaires régionaux et nationaux,
- organisation de conférences internationales reconnues : Novatech, I.S.Rivers, Eau et santé.

IV - Compte-rendu des actions réalisées en 2021

Au regard du programme qui avait été présenté, la Métropole a prévu, pour l'année 2022, d'attribuer une subvention de fonctionnement au profit du GRAIE d'un montant de 48 590 €, montant identique à celui de 2021.

Le versement intégral de cette subvention interviendra après réception et analyse des bilans définitifs prévus par la convention. La réalisation du programme 2021, malgré le contexte sanitaire, a été conforme au programme, même si les modalités de mise en œuvre ont pu être modifiées.

Il convient de souligner, notamment, la conférence ville perméable réalisée avec les acteurs québécois de l'eau. Le GRAIE est un acteur important des changements de pratiques dans la gestion de l'eau qui se concrétisent, par exemple, par le lancement du projet Artisan à la Métropole. Ce projet vise à intensifier la mise en place de la ville perméable en sein de la Métropole, et la mise en place d'un travail de transversalité au sein de la Métropole pour améliorer la sensibilisation du territoire aux enjeux de l'eau. Le GRAIE est un des acteurs ayant permis l'impulsion du concept de la ville perméable en France, en lien avec la Métropole.

V - Programme d'actions pour l'année 2022 et plan de financement prévisionnel

Le GRAIE poursuivra, en 2022, la même logique de travail qu'en 2021.

Les actions proposées sont les suivantes :

- animations territoriales (réseaux et groupes de travail, rencontres ponctuelles) autour des grandes problématiques liées à la gestion des effluents non domestiques et la lutte contre les toxiques, le transfert de la compétence eau et assainissement et de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, la désimperméabilisation et la gestion des eaux pluviales à la source, l'auto surveillance des réseaux d'assainissement, l'exploitation et l'optimisation des stations d'épurations,

- animation et valorisation des dispositions de recherche au travers de groupes de travail (14 réunions),
- organisation de manifestations nationales et internationales (8 rencontres et conférences),
- projets éditoriaux,
- réseautage (accompagnement, interventions techniques, médiation scientifique, mise en relations).

Il convient de noter, plus particulièrement, les actions suivantes :

- l'animation d'une dynamique en cours d'émergence avec les élus en appui sur les principes pour des territoires eau-responsables,
- l'organisation d'une conférence ville perméable co-animée avec la Métropole et avec une ouverture forte sur le Québec en mars 2022.

En complément, l'équipe du GRAIE et le réseau d'acteurs scientifiques et techniques mobilisé, seront amenés à rencontrer, une à 2 fois dans l'année, la Métropole afin d'échanger sur les problématiques d'intérêt partagées et les contributions et éléments de réponses apportés par le collectif. Ces rencontres, sollicitées par la Métropole, pourront porter, notamment, sur l'acculturation des nouveaux élus à certaines problématiques en lien avec les domaines de compétence du GRAIE.

Le travail réalisé par le GRAIE en 2022, dans la suite logique de ses activités historiques, a pour objectif de promouvoir les principes de la ville perméable auprès des différents acteurs de l'aménagement urbain du territoire métropolitain mais aussi plus largement sur le territoire national.

Le détail du programme, les modalités techniques et financières de réalisation des actions sont précisées dans une convention.

Au regard de ces éléments, il est proposé de renouveler le soutien financier de la Métropole au GRAIE.

Le budget global du GRAIE pour le projet d'animation, d'un montant de 902 040 €, sera alimenté par les participations de l'ensemble des membres et partenaires.

Les subventions représentent 490 083 € (54,33 %) versées par les organismes suivants :

Organisme	Montant en 2022 (en €)
ministère de la Transition écologique	52 900
ministère des Affaires étrangères	2 975
direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes-Auvergne	10 000
Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)	15 000
Région Sud Provence, Alpes, Côte d'Azur (PACA)	7 000
Région Occitanie	5 000
Région Bourgogne Franche Comté	8 000
Métropole de Lyon	48 590
Département de l'Isère	3 000
fonds européen	93 325
Agence de services et de paiement	244 293
Total	490 083

Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la participation de la Métropole (5 %) se présente comme suit :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges directes		ressources directes	
60 - achats	60 941	70 - ventes de produits	209 407
61 - services extérieurs	11 000	70 - subventions d'exploitation	490 083

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
62 - autres services extérieurs	135 051	<i>dont Métropole de Lyon</i>	48 590
64 - charge de personnel	510 765	75 - autres produits de gestion courante	178 000
68 - dotation aux amortissements	3 000	78 - reprise sur amortissements	20 000
charges indirectes affectées au projet		ressources propres affectées au projet	
charges fixes de fonctionnement	181 283	autofinancement	4 550
Total des charges	902 040	Total des produits	902 040
emploi des contributions volontaires en nature	91 650	contributions volontaires en nature	91 650

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 590 € au profit du GRAIE dans le cadre de la promotion des principes de la ville perméable auprès des différents acteurs de l'aménagement urbain du territoire métropolitain mais aussi, plus largement, sur le territoire national pour l'année 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 590 € dans le cadre des actions du programme annuel pour l'année 2022 au profit du GRAIE,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le GRAIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 48 590 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 2P19O2183.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20220516-282236-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 mai 2022
Date de réception préfecture : 17 mai 2022